What Eliminating Education Property Taxes Means For You

The Manitoba government is providing tax relief to Manitobans by introducing a multi-year, phased elimination of education property taxes.

Starting in 2021, as a property owner in Manitoba, you will receive the **Education Property Tax Rebate** to reduce a portion of your education property taxes.

Rebate Cheques Coming Soon

Your Education Property Tax Rebate cheque from the Manitoba government will arrive **before** your municipal property taxes are due.

NOTE: You must pay the full balance owing on your property tax notice.

For More Information

- visit **manitoba.ca/edupropertytax**
- call Manitoba Government Inquiry at **1-866-626-4862**

Manitoba

Residential and Farm Properties

Property owners will see a net reduction of 25% in school taxes payable for 2021.

- A rebate cheque will be issued for 25% of the school division special levy, as reflected on your 2021 municipal property tax notice.
- The Manitoba Education Property Tax Credit Advance will be reduced by 25% in 2021. This change appears in your 2021 municipal property tax notice.
- Existing rebates and credits (e.g., Seniors School Tax Rebate, Seniors Education Property Tax Credit, Farmland School Tax Rebate), will be proportionately reduced by 25% in 2021.
- Farm property owners must still apply for the Farmland School Tax Rebate.

Other Properties

Qualifying property owners will receive a rebate cheque representing 10% of the total school division special levy and education support levy payable for 2021.

FSC
www.fsc.org
MIX
Paper from responsible sources
FSC® C015872

Protecting Manitobans

Ce que l'élimination des taxes foncières destinées à l'éducation signifie pour vous

En éliminant progressivement sur plusieurs années l'impôt foncier pour l'éducation, le gouvernement du Manitoba offre un allégement fiscal à la population manitobaine.

À compter de 2021, le gouvernement vous versera, à titre de propriétaire au Manitoba, un **remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation** afin de réduire une partie de votre impôt foncier pour l'éducation.

Chèques de remboursement à venir

Le gouvernement du Manitoba vous enverra votre chèque de remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation **avant** la date limite de paiement de votre impôt foncier municipal.

REMARQUE : Vous devez payer le solde dû sur votre avis d'impôt foncier municipal.

Pour obtenir plus de renseignements

- Consultez le site **manitoba.ca/edupropertytax**.
- Appelez le Service de renseignements au public du Manitoba en composant le **1 866 626-4862**.

Manitoba

Propriétés résidentielles et agricoles

Les propriétaires verront une réduction nette de 25 % des taxes scolaires exigibles pour 2021.

- Un chèque de remboursement sera émis, couvrant 25 % de la taxe spéciale de la division scolaire indiquée sur votre avis d'impôt foncier municipal de 2021.
- Le paiement anticipé du crédit d'impôt foncier du Manitoba pour l'éducation sera réduit de 25 % en 2021. Votre avis d'impôt foncier municipal de 2021 fait état de ce changement.
- Les remboursements et crédits existants (p. ex. le remboursement de l'impôt sur le revenu aux personnes âgées au titre de la taxe scolaire, le crédit d'impôt foncier pour l'éducation à l'intention des personnes âgées et le remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles) seront réduits proportionnellement de 25 % en 2021.
- Les propriétaires agricoles doivent continuer à demander le remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles.

Autres propriétés

Les propriétaires admissibles recevront un chèque de remboursement représentant 10 % du total de la taxe spéciale de la division scolaire et de la taxe d'aide à l'éducation pour 2021.

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C015872

Protéger les Manitobains